



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 avril 2022

## Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine Options Clearing Corporation (OCC)

L'AMF a signé le 13 avril 2022 l'accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine Options Clearing Corporation (OCC).

L'autorité de résolution de la chambre, la FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation), en lien avec la SEC (Securities and Exchange Commission) la CFTC (U.S. Commodity Futures Trading Commission) et le Board of Governors of the Federal Reserve System, a décidé de mettre en place un CMG, afin d'associer les autorités de supervision et de résolution concernées à la validation, et le cas échéant la mise en œuvre, du plan de résolution de la chambre. L'accord-cadre permet d'encadrer la coopération et l'échange d'information entre les participants, qui sont tenus à des règles de confidentialité.

 Télécharger le contenu

Mots clés

COOPÉRATION

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

23 mai 2022

L'AMF publie la synthèse de ses constats sur les coûts et frais des OPCVM commercialisés auprès des particuliers



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

13 avril 2022

L'AMF publie la synthèse de ses contrôles SPOT sur la transparence post-négociation sur le marché obligataire



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

18 février 2022

L'AMF demandera une modification de la loi en matière d'entrave aux enquêtes et aux contrôles



## Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02